



La médiation francophone



**CONFERENCE DU PROFESSEUR BRUNO DEFFAINS AU CAMPUS GUILLEMINS,
LUNDI 16 MARS 2020 À 17H30, SUR LE THÈME DES LEGAL TECHS**

L'intelligence artificielle (IA) travaille au moyen d'algorithmes, à savoir par des enchaînements d'ordres donnés.

Lorsque l'IA s'attache au travail professionnel de l'être humain, elle génère :

- Un possible remplacement de l'homme par la machine, pour toutes les routines répétitives.
- Une augmentation de l'homme grâce à la machine, en déléguant à cette dernière sous le contrôle humain, toutes les tâches à faible valeur ajoutée ou toutes les tâches moins parfaitement menées par l'homme.

En revanche, l'IA crée un risque d'emprise des procédures et des protocoles sur l'homme, par les algorithmes.

Le risque serait une passivité accrue, chez l'être humain en contexte d'assistance par l'IA.

Plus gravement, il existe aussi le risque d'un élitisme nouveau, par la création d'humains « substituables » en IA.

En toute hypothèse, l'IA reste incapable de traiter le relationnel, la créativité et les tâches ancrées biologiquement.

Lorsque l'IA s'attache à **la numérisation du droit et de la justice**, elle vient troubler les routines des juristes.

En spécifiant plusieurs opérations juridiques, l'IA influence les tâches liées au support (la collation et l'archivage de l'information juridique), les tâches liées à l'application (la comparaison des précédents, le conseil prospectif), mais également les tâches liées au traitement des disputes (la médiation en ligne, la justice prédictive, ...)

Dès lors se pose la question des conséquences de cette transformation numérique.

Dans un ouvrage récent « *Weapons of Math Destruction* » (2016), la mathématicienne et *data scientist* Cathy O'NEIL a ouvert un débat sur les modèles prédictifs, largement utilisés par les entreprises mais aussi dans certains services publics (police, justice, ...). Elle pointe leurs faiblesses et met en évidence la proximité culturelle entre les constructeurs des modèles financiers de Wall Street et ceux de la Silicon Valley. Elle dénonce aussi de nouvelles inégalités. Quand elle travaillait comme *data scientist*, son travail était de distinguer les consommateurs à haute valeur de ceux à faible valeur...

Avant le déploiement national programmé cette année du *Social Credit System* qui déterminera l'admissibilité de chacun à un emploi, à un logement, à l'accès à certaines écoles pour les enfants..., le gouvernement chinois a récemment fait appel à plusieurs entreprises parmi lesquelles figurent les géants de l'Internet, Alibaba et Tencent, pour mettre en place un dispositif de veille numérique.

C'est dans ce contexte qu'une filiale d'Alibaba, *Sesame Credit*, propose ses services de notation des citoyens calculée selon différents paramètres : capacité à tenir les engagements commerciaux, comportement sur les réseaux sociaux, préférence de consommation, respect du code de la route, etc. Ce système séduit déjà des millions de citoyens chinois grâce aux services et avantages offerts pour ceux qui se montrent dignes de confiance. Des scores élevés sont même devenus un symbole de statut social puisque certains participants vantent déjà leurs scores sur Weibo, l'équivalent chinois de Twitter. Le *social credit*, perçu comme ludique par une partie de la population, est passé sous contrôle gouvernemental le 1er janvier.

Au Canada, c'est un autre modèle de surveillance qui émerge à travers le projet de ville Google à Toronto. Sidewalk Labs, la filiale de la maison mère de Google (Alphabet) consacrée à l'innovation urbaine, développe un projet de smart city qui suscite l'inquiétude quant à sa position sur le consentement des habitants, la confidentialité, la propriété et la gouvernance des données. Plusieurs membres du gouvernement de l'Ontario ont demandé davantage de garanties et de transparence.



La médiation francophone



Pour y répondre, *Sidewalk Labs* et les autorités locales ont proposé la création d'une autorité civique (Civic Data Trust) guidée par une charte garantissant un usage « bénéfique pour la communauté, protégeant la vie privée et stimulant l'innovation et l'investissement ». Ces propositions mettent en évidence des objectifs en termes de gestion de la ville mais aussi beaucoup d'imprécision quant aux règles relatives aux libertés individuelles. Le gouvernement canadien est-il prêt à laisser Alphabet agir dans ce flou et abandonner une partie de son autorité en échange de retombées financières du projet ?

Dans ce nouvel environnement digital où nos actions viennent à être suivies, marquées, influencées et parfois même jugées, les libertés de chacun peuvent ainsi être subordonnées à un contrôle grâce à de nouvelles solutions d'intelligence artificielle. Ceci doit nous interroger, ne serait-ce que parce que ces outils permettent à ceux qui brassent des millions de données de mieux identifier nos besoins et nos caractéristiques que nous ne le faisons nous-mêmes. Le danger survient lorsque le prédictif tend à devenir prescriptif. Il ne s'agit pas seulement les inquiétudes prémonitoires de Georges Orwell dans 1984 où les citoyens doivent être totalement transparents aux yeux des autorités parce que « celui qui a quelque chose à cacher devient forcément suspect ». Le risque est désormais surtout lié au fait que la transparence totale basée sur la collecte massive et l'analyse prédictive des données compromet le contrat social en déchirant le voile d'ignorance. On est plus proche de *Minority Report* que de 1984. Accepter la toute-puissance de ceux qui portent ces projets et leur reconnaître une capacité à écrire le futur de nos existences risque de nous condamner à l'immobilité et à masquer la nature des véritables combats à mener. Il est essentiel d'identifier les enjeux économiques, juridiques et philosophiques liés à ces transformations afin de comprendre dans quelle mesure notre contrat social est remis en cause.

Le contrat social élaboré depuis la fin du XIX^{ème} est en effet basé sur une certaine conception de la solidarité qui est aujourd'hui mise à l'épreuve. La réponse qui se dessine pour gérer les risques sociaux se fonde de plus en plus sur des produits « individualisés » qui doivent permettre à chacun de se prémunir au plus juste prix.

Le risque est celui de voir la solidarité se trouver réduite à l'une de ses plus simples origines, celle de l'assistance et de la bienfaisance. Derrière l'apparente modernité de la transformation digitale se profilent des pratiques qui mettent à mal la logique des solidarités collectives élaborées au siècle dernier. Nous devons prendre conscience du fait que la vague de l'IA est à la fois porteuse d'espoir et de bénéfices pour l'humanité mais qu'elle soulève aussi des défis considérables qui sont peu ou mal appréhendés.

Ce constat doit nous interroger et nous pousser à réfléchir au moyen de passer d'une solidarité fondée sur l'ignorance et l'incertitude à une solidarité en connaissance de cause, un contrat social « humaniste ».

Parfois, l'AI s'exécute dans un grand livre comptable public, anonyme et infalsifiable, appelé **blockchain** : « *un très grand cahier, que tout le monde peut lire librement et gratuitement, sur lequel tout le monde peut écrire, mais qui est impossible à effacer et qui reste indestructible* ».

Il s'agit d'une technologie de stockage et de transmission d'informations, transparente, sécurisée, et fonctionnant sans organe central de contrôle. Parmi ses champs d'exploitation, on pointe évidemment les activités du domaine juridique (*concurrence à la certification des huissiers ou des notaires, impôts, votes, ...*)

Mais plus largement, la blockchain dirigera tous les ressources, moyens, méthodes, outils et techniques destinés à piloter le plus efficacement possible de nombreux secteurs économiques (*tels banques, assurances, santé et industrie pharmaceutique, agroalimentaire, luxe, commerce international, distribution, vins, aéronautique, automobile, industrie musicale, énergie, immobilier, ...*)